

Question :

Allah, Le Très-Haut, a dit : **{Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré}. C'est une description affirmant que le Prophète [صلى الله عليه وسلم] était illettré, et Allah [عز وجل] a dit : {Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé}, {qui a créé l'homme d'une adhérence.} Sachant que celui qui peut lire n'est pas illettré, comment peut-on donc conformer entre le premier verset et le deuxième ? Le Prophète [صلى الله عليه وسلم] était-il illettré ?**

Réponse :

L'illettré est celui qui n'écrit pas et ne lit pas, et le Prophète (صلى الله عليه وسلم) est illettré selon ces mesures, Allah Le Très-Haut a dit : **{Et avant cela, tu ne récitais aucun livre et tu n'en écrivais aucun de ta main droite.}** Quant à Sa parole : **{Lis}** signifie recevoir le Coran de Gabriel et l'apprendre sans l'écrire. Ainsi, il n'y a pas de contradiction entre le fait qu'il soit illettré (صلى الله عليه وسلم) et le fait qu'il récite le Coran par réception.

Qu'Allah vous accorde la réussite et que la paix et le salut soient sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

| Membre | Membre | Membre | Vice-président | Président |
|----------------|-----------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| Bakr Abou Zayd | Sâlih Al-Fawzân | `Abd-Allah ibn Ghoudayân | `Abd-Al-`Azîz Al Ach-Chaykh | `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz |

